



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
10 avril 2014
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2014

23-27 juin 2014, Genève

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Prolongation des programmes de pays dans la région
des États arabes**

Note du Directeur exécutif

Résumé

On trouvera dans la présente note des informations sur la prolongation des programmes de pays du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), pour un an dans le cas de l'Algérie et du Liban.

Selon les procédures établies, le Directeur exécutif approuve les demandes de prolongation de six mois et les premières demandes de prolongations d'un an, les demandes de prolongation pour une deuxième ou une troisième année, ainsi que les demandes de prolongation de deux ans et deux ans et demi, étant soumises au Conseil d'administration pour approbation.

Le Conseil d'administration pourra décider de prendre note des premières prolongations d'un an des programmes de l'Algérie et du Liban (voir tableau).



Tableau 1
Prolongations des programmes de pays approuvés par le Directeur exécutif

| Pays | Période sur laquelle portait le programme d'origine | Période de la prolongation proposée | Explications | | |
|---------|---|--|---|---|--|
| | | | Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies | Évolution politique du pays | Questions de mise en œuvre et questions diverses |
| Algérie | 2012-2014 | 2015 (première prolongation d'une année) | <p>La demande de prolongation du programme de pays est une décision conjointe de l'équipe de pays des Nations Unies. Les plans d'action des programmes de pays du PNUD et du FNUAP ont été signés en mars et avril 2013 respectivement; les programmes de pays devaient être lancés en 2012. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) compte revoir son programme en 2014 afin d'adapter ses objectifs en tenant compte du retard pris dans l'exécution.</p> <p>Le Gouvernement a donné son approbation à la prolongation des programmes de pays. Le Coordonnateur résident a reçu une lettre du Ministère des affaires étrangères à cet égard en date du 9 septembre 2013.</p> <p>Lors de la réunion de l'équipe de pays en date du 1^{er} octobre 2013, le Coordonnateur résident a présenté un échéancier pour la préparation du nouveau Cadre de coopération stratégique pour la période 2016-2019.</p> | <p>L'élection présidentielle doit avoir lieu en avril 2014. Un nouveau gouvernement sera désigné et il est possible que soit élaboré un nouveau programme de développement.</p> <p>La prolongation est suffisamment souple pour permettre de s'adapter à d'éventuels changements politiques tout en élaborant le nouveau Document cadre de coopération stratégique pour la période 2016-2019.</p> | <p>La prolongation d'une année vise à: a) achever les activités inscrites au programme de pays pour la période 2012-2014 et assurer l'accès continu aux services de santé procréative; b) assurer la continuité du Cadre de coopération stratégique 2012-2014 au-delà de sa date d'achèvement et l'harmoniser avec l'action des Nations Unies concernant le programme de développement du Gouvernement algérien; c) procéder à l'examen à mi-parcours du Cadre de coopération stratégique 2012-2014 en janvier-février 2014, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Élaborer l'analyse de pays (similaire au bilan commun de pays), puis la soumettre à l'examen du Groupe d'appui des pairs en juin 2014; ii) Préparer le nouveau Cadre de coopération stratégique 2016-2019, dont l'exercice commencera en septembre 2014 et s'achèvera en janvier 2015; |

| Pays | Période sur laquelle portait le programme d'origine | Période de la prolongation proposée | Explications | | |
|-------|---|--|---|---|--|
| | | | Harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies | Évolution politique du pays | Questions de mise en œuvre et questions diverses |
| Liban | 2010-2014 | 2015 (première prolongation d'une année) | Le Gouvernement libanais et l'équipe de pays des Nations Unies sont convenus de prolonger l'actuel Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) d'une année supplémentaire. Les cycles programmatiques actuels du FNUAP, de l'UNICEF et du PNUD sont adaptés et harmonisés avec le cycle du PNUAD. | La crise des réfugiés syriens a rendu encore plus vulnérables les institutions déjà fragiles de l'État libanais, qui ont eu le plus grand mal à faire face à l'afflux massif de réfugiés syriens. Ces facteurs ont inévitablement influé sur les mécanismes de programmation du développement du système des Nations Unies au Liban. Dans les circonstances présentes, l'équipe de pays a dû, en collaboration étroite avec la Banque mondiale, établir une passerelle entre l'assistance humanitaire et les initiatives de développement à long terme et les efforts de stabilisation, afin d'atténuer les effets socioéconomiques de la crise syrienne. | <p>iii) Élaborer le nouveau programme de pays, de novembre 2014 à mai 2015;</p> <p>iv) Valider le programme de pays au sein du FNUAP, de juin à août 2015;</p> <p>v) Soumettre le programme de pays de l'Algérie au Conseil d'administration pour approbation en septembre 2015.</p> |